

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE VENDREDI 14 JUIN 2024 À 8h00 AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-PAUL À LA SALLE DU CONSEIL ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

MICHEL FISET  
ANNIE BOUCHARD

JEAN-FRANÇOIS MÉNARD  
GASTON DUCHESNE

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Michaël Pilote.

**MEMBRES ABSENTS**

XAVIER BESSONE, conseiller du district 1  
GHISLAIN BOILY, conseiller du district 6

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS**

Monsieur Gilles Gagnon, directeur général  
Monsieur Émilien Bouchard, greffier et agissant comme secrétaire de la présente assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 8h00, M. le Maire Michaël Pilote, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

**24-06-287 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au greffier, M. Émilien Bouchard, de faire lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière impartie par la Loi ;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite le greffier, Monsieur Émilien Bouchard, séance tenante ;

**En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté, à savoir :

## (SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à compter de 08h00 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

**A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**

**D- RÈGLEMENT**

**E- RÉOLUTIONS**

### ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

1. Mérite Municipal - autorisation à déposer la candidature de la Ville de Baie-St-Paul ainsi qu'à procéder à la signature des documents.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

### VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### LOISIRS, PARCS ET CULTURE

**F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS – DEMANDES DIVERSES**

**G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**H- QUESTIONS DU PUBLIC**

**I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 13<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'ANNÉE 2024 à 7h30

**Émilien Bouchard**

Greffier

Adoptée unanimement.

## RÉSOLUTIONS

### ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

#### **24-06-288 MÉRITE MUNICIPAL – AUTORISATION À DÉPOSER LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AINSI QU'À PROCÉDER À LA SIGNATURE DES DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT que depuis 1990, les prix du Mérite Municipal soulignent l'apport important de personnes, de groupes, d'organismes et de municipalités qui, par leur initiative, leur dynamisme et leur engagement ont contribué à améliorer le mieux-être et le développement de leur communauté;

CONSIDÉRANT que les prix remis permettent également de mettre sous les projecteurs des projets mobilisateurs ou novateurs qui deviennent une source d'inspiration pour tout le Québec;

CONSIDÉRANT que la période de mise en candidature se terminera le 15 juin 2024 à 16 heures;

CONSIDÉRANT que les prix du Mérite Municipal seront décernés selon les cinq catégories suivantes, soit :

- Femmes, vie et démocratie municipales;

- Implication bénévole municipale;
- Relève municipale;
- Aménagement du territoire et urbanisme;
- Municipalité et développement durable.

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul désire présenter le projet de *Baie-Saint-Paul : Vers un Avenir Durable*, soit le 4<sup>e</sup> Plan de Développement Durable et son Intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la catégorie « Municipalité et développement durable »;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Fiset, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :**

QUE ce conseil accepte de présenter le projet *Baie-Saint-Paul : Vers un Avenir Durable* dans la catégorie « Municipalité et développement durable ».

QUE ce conseil, dans le cadre des prix du Mérite Municipal, autorise Madame Luce-Ann Tremblay à déposer pour et au nom de la Ville de Baie-Saint-Paul un dossier de candidature pour le projet mentionné précédemment.

Adoptée unanimement.

---

#### PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

Aucune intervention de la part des membres du conseil.

---

#### QUESTIONS DU PUBLIC

---

Aucune question de la part du public présent n'est adressée aux membres du conseil.

Également, M. le Greffier informe les membres du conseil qu'il n'a reçu aucune question écrite de la part d'un contribuable.

---

#### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

---

#### 24-06-289 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Fiset, appuyé de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 8 heures 05 minutes.**

Adoptée unanimement.

---

**Michaël Pilote**  
Maire

---

**Émilien Bouchard**  
Greffier